

Saison 2022-2023

MÉCÉNAT

Villefranche
Handball
Beaujolais



Qu'est-ce que le Mécénat ?

Le mécénat est un don financier à l'association qui ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu.



Réduction d'impôts
égale à **66 %** des
sommes versées



Limite annuelle de
20 % du revenu
imposable



Le dépassement des
20% peut-être reporté
durant les cinq années
qui suivent



Les dons peuvent prendre différentes formes...

Le mécénat financier :

il consiste en un versement d'apports en numéraire

Le mécénat en nature :

biens mobiliers ou immobiliers, don humain (partage de compétences, prestation de services)

Des frais engagés par des bénévoles : dans le cadre de l'activité associative pour lesquels ils ne souhaitent pas être remboursé



Quels sont vos avantages ?





Quels sont les avantages pour le club ?

Participez à
l'émergence de
projets éducatifs et
sportifs



Aidez à la
promotion du
handball dans la
région

Construisons ensemble un club à notre image





Villefranche Handball Beaujolais
B.P 80139 244, RUE BOINTON
69655 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE/CEDEX

TÉL. : 04 74 68 26 53
villefranchehandball@orange.fr